



CI – 020M
C.G. – P.L. 78
Représentation électorale
et règles de financement
des partis politiques

3680, rue Jeanne-Mance
Bureau 317
Montréal (Québec)
Canada
H2X 2K5
www.culturemontreal.ca
T 514.845.0303
T 514.845.0304

Le premier février 2010

M. Yannick Vachon
Secrétaire de la Commission des institutions
Assemblée nationale du Québec
1035, rue des Parlementaires
Québec, Qc
G1A 1A3
Courriel: ci@assnat.qc.ca

Objet:

Consultation générale sur le projet de loi n° 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives.

Mesdames et messieurs les commissaires,

Par la présente, Culture Montréal répond à l'invitation de la Commission des institutions concernant le projet de loi n°78 visant à modifier la Loi électorale du Québec.

Culture Montréal est une organisation indépendante et sans but lucratif qui oeuvre à la promotion de la culture comme élément essentiel du développement de Montréal. Par ses travaux d'analyse, de réflexion et de concertation, de même que par son action politique soutenue, Culture Montréal contribue au positionnement de Montréal comme métropole culturelle, tant sur les plans national qu'international.

À cet effet, Culture Montréal souhaite intervenir sur un des aspects précis du projet de loi n° 78, soit le redécoupage envisagé de la carte électorale.

D'emblée, Culture Montréal reconnaît que la représentativité des électeurs, et de leurs circonscriptions respectives, ne saurait être tributaire d'une seule et stricte formule mathématique. Si notre système électoral repose a priori sur la réalité démographique, il doit également prendre en compte des critères qualitatifs pour assurer l'expression des diverses voix citoyennes qui composent le Québec.

D'après le projet de loi n° 78, l'éloignement et l'hétérogénéité des communautés occupant un territoire étendu justifient le maintien de sièges électoraux et ce, en dépit d'une baisse

démographique, tout comme elles justifient la création de nouvelles circonscriptions d'exception. Si nous ne renions aucunement cette logique, nous sommes inquiets du fait que les modifications apportées à la méthode de délimitation des circonscriptions électorales viennent diminuer le poids relatif de Montréal sur l'échiquier politique du Québec. Notons par ailleurs que la logique de représentativité utilisée pour revoir à la hausse les sièges alloués sur les territoires étendus et/ou éloignés du Québec pourrait tout aussi bien être appliquée au cas particulier de la métropole. Nous sommes en effet convaincus qu'à titre de centre névralgique de l'économie, de la créativité, de l'innovation, de la diversité culturelle, du savoir et des échanges internationaux du Québec, Montréal doit se voir dotée des moyens, tant économiques, fiscaux, infrastructurels que démocratiques, lui permettant de continuer à jouer son rôle et ainsi servir l'ensemble des Québécois.

Prenons, à titre d'exemple, les particularités qui font de Montréal la métropole culturelle du Québec. Premièrement, le territoire montréalais compte une population d'artistes qui représente, selon le MCCCCFQ près de la moitié du total québécois.² L'effervescence culturelle actuelle relève également de la prodigieuse progression d'un milieu que celui de la publicité et du marketing côtoie et suit de près, soit celui des arts médiatiques. Jouissant de nombreux centres de production en arts médiatiques ; fière de plusieurs entreprises jouant un rôle d'avant-garde dans la création et la production de jeux vidéo, de contenus et logiciels d'animation ou de matériel destiné au web ; dotée d'un réseau universitaire offrant une formation de pointe dans les domaines des arts numériques, des hautes technologies, du cinéma et de la vidéo ; et abritant plusieurs chercheurs et penseurs de la cyberculture, Montréal est reconnue, à l'échelle internationale, comme le creuset d'une créativité dont le Québec entier ne pourrait faire l'économie. Cette industrie, tout comme le milieu de la création artistique, est loin de fonctionner en autarcie. Elle mise plutôt sur de perpétuels échanges avec d'autres praticiens du milieu culturel, partout au Québec et dans le monde. L'activité culturelle montréalaise est ainsi une source de mieux-être économique, social et culturel pour la collectivité québécoise.

Ainsi, à l'heure où les métropoles du monde sont devenues les plaques tournantes de l'activité économique de leurs nations respectives; et les principaux territoires d'accueil d'individus et d'organisations en provenance de l'étranger, Montréal doit absolument être entendue à l'Assemblée nationale, notamment en matière de développement culturel, mais aussi en ce qui a trait à la diversité culturelle, au patrimoine, à l'activité du secteur créatif et aux activités de recherche et de formation supérieure, au logement, aux infrastructures, à la lutte contre la pauvreté et aux autres enjeux propres aux métropoles.

Ainsi, par sa nature même, et à cause du rôle qu'elle joue au sein de la dynamique économique québécoise, Montréal doit occuper une juste place et voir ses intérêts défendus équitablement à l'Assemblée nationale. **Nous requérons ainsi que la proportion des sièges alloués au territoire montréalais par rapport à l'ensemble de la députation provinciale demeure inchangée dans le cadre de la refonte de la loi électorale.**

Pour ce qui est du financement des partis politiques, Culture Montréal encourage le gouvernement à initier une démarche de révision en profondeur des mécanismes de financement, de mesures de contrôle et de reddition de comptes des partis politiques - démarche qui devrait se dérouler selon un échéancier qui permette une véritable réflexion et une consultation publique inhérente au processus démocratique.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces commentaires, nous vous prions d'agréer, chers commissaires, l'expression de nos sentiments distingués. Nous demeurons disponibles pour présenter la position de Culture Montréal lors d'audiences ultérieures, ou pour répondre à toute question relative à cette lettre.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne-Marie Jean', with a horizontal line extending to the right from the end of the signature.

Anne-Marie Jean
directrice générale